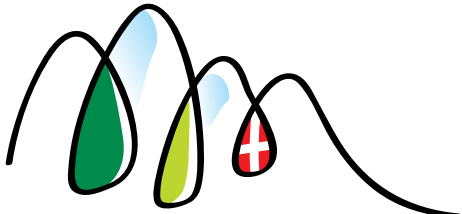


ma Vie



au Pays du Mont-Blanc

N°1
Juillet 2013

Les INFOS intercommunales

Combloux • Les Contamines-Montjoie • Cordon • Demi-Quartier • Domancy • Megève • Passy • Praz-sur-Arly • Saint-Gervais • Sallanches

« Un nouvel élan pour l'intercommunalité au Pays du Mont-Blanc »

2013 a vu la création de la Communauté de Communes Pays du Mont-Blanc qui rassemble nos 10 communes et plus de 46 000 habitants. Ce nouvel établissement public de coopération intercommunale assure la continuité des compétences gérées par le Syndicat Mixte ou ex-Sivom (Projets européens et régionaux, Gens du Voyage, Centre sportif intercommunal, Chenil...) auxquelles se sont ajoutés de nombreux projets pour l'avenir dans les domaines des transports, du logement, des ordures ménagères...



« Ma vie au Pays du Mont-Blanc » est le bulletin d'information de 4 pages distribué chaque trimestre qui permettra de partager l'actualité de la Communauté de Communes et aussi notre attachement au Pays du Mont-Blanc, un territoire vaste, dynamique et en pleine évolution.

Nous vous invitons à faire connaissance, à comprendre l'action et l'engagement des élus et des services et à découvrir progressivement les nombreux projets qui rythmeront la vie de l'intercommunalité et la vie de tous ceux qui vivent et travaillent en Pays du Mont-Blanc.

Dans ce premier numéro, une grande place est donnée aux services du quotidien avec la gestion des transports scolaires, un tout nouveau projet de transport à la demande, la collecte des ordures ménagères qui est désormais organisée à l'échelle des 10 communes et la préservation de l'environnement.

Nous vous souhaitons, dès à présent, une bonne découverte de notre Communauté de Communes et une bonne lecture !

La rédaction

L'actualité ...
de l'intercommunalité

page 2

Zoom sur ...
la création de la Communauté de Communes

page 3

Votre été ...
au Pays du Mont-Blanc

page 4

Actualité de l'intercommunalité

Retrouvez toutes les dernières informations.

LE TRANSPORT À LA DEMANDE

NOUVEAUTÉ

Se déplacer en toute facilité ...

À compter du 2 septembre, vous pourrez profiter du transport à la demande, un nouveau moyen bon marché et efficace de se déplacer.

Actuellement la Communauté de Communes sélectionne les sociétés candidates pour gérer ce nouveau service dont les élus de l'intercommunalité ont défini les principes de fonctionnement.

Ce service sera complémentaire des services de transports existants. Intitulé « FACILIBUS », c'est un service de bus de petite taille qui ne se déclenche que lorsque vous en avez besoin. Il suffira de réserver la veille par téléphone en précisant le trajet souhaité. Le territoire sera divisé en trois zones : le Val d'Arly, le Val Montjoie et la Plaine du Mont-Blanc ; les secteurs du Fayet et des Plagnes appartiennent à deux de ces zones. A l'intérieur d'un secteur, les bus circuleront librement sur tous les points d'arrêts. D'une zone à l'autre, les trajets seront limités à quelques points d'accès stratégiques : (gare, hôpital, centre ville...).

Côté tarif, le voyageur devra s'acquitter d'une adhésion annuelle à 20 euros ou hebdomadaire à 5 euros. Les trajets seront alors gratuits dans une zone et à 2 € par trajet inter zone.

Les jeunes de moins de 25 ans, les personnes à mobilité réduite et les personnes âgées se déplaceront encore plus facilement, grâce à un abonnement gratuit.

Retrouver dans le prochain numéro de Ma Vie au Pays du Mont-Blanc tous les détails du FACILIBUS.



LES TRANSPORTS SCOLAIRES

IL FAUT LE SAVOIR

En route pour les inscriptions 2013 / 2014 !



La Communauté de Communes Pays du Mont-Blanc gère l'organisation du transport scolaire sur les 10 communes par délégation de service du Conseil Général de Haute-Savoie. Cette année encore, ce sont près de 3 300 élèves des classes de maternelles aux classes de lycées en passant par le primaire et le collège qui emprunteront les bus pour se rendre dans leur établissement.

Afin d'assurer un niveau de service optimum, les équipes de la Communauté de Communes sont en permanence à l'écoute des besoins des élèves et de leurs parents. Elles s'attachent à faciliter les démarches d'inscription et sensibiliser chacun au bon fonctionnement du transport scolaire.

Cette année, le livret d'informations a été totalement retravaillé en collaboration avec des parents d'élèves. Il a été simplifié et les textes ont été réécrits pour mieux répondre à toutes les questions des parents.

Inscriptions aux transports : une continuité dans les démarches

Les démarches d'inscription se feront comme les années précédentes : les dossiers sont à envoyer par courrier ou à déposer dans les locaux de la Communauté de Communes du 1er au 15 juillet, du lundi au vendredi - de 13h30 à 16h30 uniquement. Pour les élèves qui utilisaient précédemment ce service, la fiche de réinscription leurs a été adressée individuellement. Ils devront y apporter toutes les modifications, en complétant notamment l'établissement scolaire, le numéro de téléphone et l'adresse e-mail.

Pour les nouveaux inscrits, les parents pourront retirer les fiches d'inscription dans les établissements scolaires publics ou privés, primaires ou secondaires, ou à la mairie de leur domicile.

Contacter la Communauté de Communes Pays du Mont-Blanc pour toutes demandes de renseignements complémentaires au 04 50 78 12 10.

LES RÉSERVES NATURELLES

Pour protéger notre environnement ... apprenons à le connaître.

Avec l'arrivée de l'été, les 2 animateurs natures de la Communauté de Communes donnent rendez-vous aux familles dans les Réserves Naturelles de Passy et des Contamines Montjoie pour participer, chaque semaine et weekend, à de nombreuses activités.

Au programme, à compter du 8 juillet : ateliers de fabrication, visites guidées, découvertes de la faune et de la flore, jeux de piste, sorties nocturnes... ou simples rencontres échanges sur le terrain, les animateurs vous feront découvrir notre territoire différemment.

Renseignements et réservations :
www.asso-reservenaturelle-passy.com
<http://www.maisonreservecontamines.fr/>



Les grandes dates

16^e édition du Festival du Baroque du Pays du Mont-Blanc

Du 6 au 20 juillet,

Rendez-vous au Pays du Mont-Blanc pour venir écouter 13 concerts de musique baroque. Une édition basée sur le voyage.

Informations : www.festivalmontblanc.fr

Exposition « Haute Montagne, une vie sous influence »

Du 6 juillet au 1^{er} septembre,

À découvrir, au chalet d'accueil de la Réserve Naturelle de Passy Plaine-Joux.

Informations : www.asso-reservenaturelle-passy.com

LES CARTES SENTIERS



Randonnez en toute liberté !

Indispensables pour vous et vos amis : les 4 cartes de randonnée du Pays du Mont-Blanc.

Découvrez au recto, le territoire au 1/50000^e et au verso, un secteur détaillé : le « Belvédères du Mont-Blanc », « Passy », le « Val Montjoie » et la « Vallée de Chamonix Mont-Blanc ». Elles sont accompagnées d'un livret détaillant les circuits.

À acheter dans les Offices de Tourisme au tarif de 6 €.

LES SÉJOURS DÉCOUVERTE

Une expérience inoubliable pour les 11/15 ans !

8 jeunes âgés de 11 à 15 ans résidant dans une commune de la Communauté de Communes pourront participer à un trek sur le sentier du Tour du Mont-Blanc. Encadré par des accompagnateurs de montagne et formé de 12 jeunes des 3 pays (valdotains, valaisans et haut-savoyards), chaque groupe rencontrera des professionnels de la montagne. 3 parcours de 6 jours sont proposés entre le 15 juillet et le 3 août. Une partie du coût est financée par la Communauté de Communes et 170 € restent à la charge des familles.

Renseignements et inscriptions au :
04 50 58 32 13.

Zoom sur... la création

de la Communauté de Communes.

3 QUESTIONS À ...



« Travailler ensemble, à l'échelle des 10 communes, pour réaliser davantage de projets ». Jean-Marc PEILLEX, Président de la nouvelle Communauté de Communes Pays du Mont-Blanc depuis le 1^{er} janvier 2013, Maire de Saint-Gervais et Conseiller Général, présente cette nouvelle collectivité de proximité, ses missions et actions à venir.

Ma vie : Pourquoi la Communauté de Communes Pays du Mont Blanc a-t-elle été créée ?

Jean-Marc PEILLEX, Président de la Communauté de Communes : Au départ, il y avait une obligation légale. Avant le 1^{er} janvier 2014, toutes les communes de France doivent faire partie d'une Communauté de Communes. Nous ne sommes cependant pas partie de rien puisque la communauté de communes a repris l'ensemble des compétences du Syndicat Mixte, ou ex-SIVOM. Mais une Communauté de Communes n'est pas une simple association de communes, c'est une collectivité nouvelle, à part entière, elle se devait donc d'avoir un projet renforcé. C'est pourquoi il y a eu une réflexion importante de l'ensemble des élus pour lui confier de nouvelles compétences à gérer.

Ma vie : Quelles sont ces nouvelles compétences ?

Jean-Marc PEILLEX : En 2013, il y aura plusieurs réalisations importantes. L'inauguration en septembre prochain, pour les 10 communes, du service « Facibus » de transport à la demande. En matière de protection de l'air, nous participons à l'opération Fonds Air Bois qui permet de verser aux particuliers une aide de 1 000 € pour le remplacement des vieux poêles à bois qui ne sont plus aux normes. Dès l'été, une convention passée entre 6 des 10 communes permettra de mettre en commun des moyens de police municipale. La finalisation prochaine du PLH, Programme Local de l'Habitat, initié par le Syndicat Mixte, nous permettra dès cette année de financer la création de logements aidés. Depuis le 1^{er} janvier, la Communauté de Communes a également récupéré une compétence importante : les ordures ménagères. Ici, il ne s'agit pas d'un service nouveau pour l'usager, mais plutôt de démontrer que la mise en commun de nos moyens permet de rendre un service de qualité au moindre coût.

Ma vie : Quelle est le point commun de tous ces projets ?

Jean-Marc PEILLEX : Les exemples que je viens de citer sont dans des domaines très variés : habitat, sécurité, santé et protection de l'air, déchets, transport. Il y a pourtant un point commun fort : permettre des réalisations concrètes pour améliorer la vie quotidienne, simplement et efficacement. Tous ces projets s'inscrivent aussi dans une vision stratégique de notre territoire, une Communauté de Communes comme la nôtre doit jouer un rôle important dans les questions d'aménagement et de développement économique. Pour cela, tous les élus attachent beaucoup d'importance à être à l'écoute et à dialoguer avec la population et les entreprises.



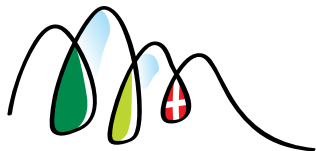
LES MOYENS DE S'INFORMER ET D'ÉCHANGER

Des dispositifs à venir ... pour tout connaître de la Communauté de Communes.

La « Vie au Pays du Mont-Blanc » est le support d'informations des habitants de la Communauté de Communes Pays du Mont-Blanc. Prochainement, il sera accompagné de nouveaux outils : à compter de cet automne, une newsletter trimestrielle sera diffusée sur abonnement en alternance avec « Ma Vie au Pays du Mont-Blanc ». Inscrivez-vous dès à présent avec le bulletin de la page 4 pour la recevoir et connaître les toutes dernières nouvelles de la collectivité.

Viendra par la suite le site internet de la Communauté de Communes Pays du Mont-Blanc : les habitants retrouveront facilement de nombreuses informations et pourront réaliser des démarches en ligne (préinscriptions aux transports scolaires...).

Retrouvez sur tous ces supports de communication, le nouveau logo de la Communauté de Communes : une représentation joyeuse et positive avec un tracé dynamique et coloré représentant les montagnes et le Mont-Blanc mais aussi l'union des communes.



Pays du Mont-Blanc
communauté de communes



10
communes

composent la Communauté de Communes Pays du Mont Blanc :

**Combloux,
Cordon,
Demi-Quartier,
Domancy,
Les Contamines-Montjoie,
Megève,
Passy,
Praz-sur-Arly,
Saint-Gervais,
Sallanches.**

Elle compte **46 564** habitants permanents.

UNE NOUVELLE COMPÉTENCE

Le ramassage des ordures ménagères.

Depuis le 1^{er} janvier, les 10 communes ont décidé de confier la collecte et le tri des ordures ménagères à la Communauté de Communes pour optimiser cette action et diminuer les coûts de gestion en mutualisant notamment le matériel. En pratique, 27 agents des communes ont rejoint les équipes de la Communauté de Communes.



Votre été au Pays du Mont-Blanc

Le Chenil du Pays du Mont-Blanc

**Un accueil unique et de qualité
... pour vos chiens et chats.**

Organiser ses vacances c'est aussi planifier la garde de son animal de compagnie. Le chenil du Pays du Mont-Blanc, établissement public géré par la Communauté de Communes est situé à Sallanches, à proximité de l'entrée d'autoroute. Les locaux neufs et un personnel hautement qualifié et passionné font le succès grandissant du lieu. A découvrir !

Près de 2 ans après sa réouverture, le chenil du Pays du Mont-Blanc est devenu une pension canine de renom, reconnu par les professionnels comme par les particuliers. L'accueil est personnalisé pour chaque animal quelque soit la durée de son séjour : un weekend, une semaine ou plus... Situé au lieu-dit Bois Noir sur la commune de Sallanches, le chenil du Pays du Mont-Blanc est géré par la Communauté de Communes Pays du Mont-Blanc. Lors de la reconstruction des bâtiments en 2011, un accent particulier a été mis sur la qualité d'accueil. Les locaux sont modernes et fonctionnels : ils permettent aux animaux de passer un agréable séjour tout en sécurité. Les box sont spacieux et isolés phoniquement. De la musique est diffusée pour adoucir le stress des chiens et chats mis en pension. Un propriétaire peut également utiliser un seul box pour mettre 2 de ses chiens. Les box sont répartis dans 3 bâtiments qui disposent de courettes intérieures et extérieures de différentes tailles et séparés les uns des autres.

Deux professionnels passionnés au service de vos animaux

Le chenil dispose d'un local toilette soin pour administrer, en cas de besoin, les premiers soins à un animal blessé. L'établissement est agréé par les services vétérinaires : le personnel dispose de toutes les qualités nécessaires pour accueillir avec soins votre animal. Emilie TOURVILLE et Vincent STAGNI se partagent quotidiennement la garde des animaux. Tous les deux sont habilités pour la garde des chiens de 1^{ère} et 2^{ème} catégories et ont des compétences complémentaires qu'ils mettent au service des animaux. Une visite des locaux s'impose !

Renseignements et informations sur www.chenil-mont-blanc.com

△ Pensez à réserver pour les périodes de vacances au 04 50 47 17 41



Le chenil du
Pays du Mont-Blanc dispose de
51 box
de superficies adaptées à la taille du
chien :

- 15 box de 6 m²,
- 30 box de 8 m²,
- 6 box de 12 m².

La piscine intercommunale du Fayet

Se baigner tout l'été !

La piscine intercommunale accueille habituellement depuis 1995 les scolaires du Pays du Mont-Blanc. Des écoles maternelles, primaires au Lycée du Mont-Blanc, ce sont plus de 1500 élèves qui utilisent chaque année le bassin. Les associations sportives Mont-Blanc Natation et Triathlon se partagent également les installations. L'accueil du public était réservé à quelques moments. Cet été, le bassin sera ouvert 7 jours sur 7, de 10h00 à 19h00 en continu pour permettre à un plus grand nombre d'habitants comme de touristes de venir se baigner.

Sept personnes se partagent la gestion, l'entretien et la surveillance de la piscine, dont plus précisément, 3 agents à l'accueil et à l'entretien et 2 maîtres-nageurs surveillent le bassin et enseignent les activités de natation.

La Communauté de Communes Pays du Mont-Blanc s'attache à rendre accessible la piscine intercommunale en établissant des tarifs bon marché. Le ticket d'entrée s'élève à 3 € pour les adultes et 2 € pour les enfants âgés de 5 à 15 ans ou profitez de l'abonnement de 12 entrées à 28 euros.



**Renseignements au 04 50 78 06 97
et prochainement sur
www.piscine-mont-blanc.com**

BULLETIN D'INSCRIPTION NEWSLETTER

Prochainement la Communauté de Communes réalisera une **newsletter d'informations**.

Inscrivez-vous dès maintenant pour faire partie de ses premiers destinataires :

Nom :

e-mail :

souhaite recevoir la newsletter d'informations de la Communauté de Communes Pays du Mont-Blanc

Bulletin à retourner par courrier
au 648, chemin des Prés Caton
74190 PASSY
ou par mail accueil@ccpmb.fr



Pays du Mont-Blanc
communauté de communes

Le magazine est édité par la Communauté de Communes Pays du Mont-Blanc - 648, chemin des Prés Caton - 74190 Passy - Tél. : 04 50 78 12 10

Directeur de la publication : Jean-Marc PEILLEX

Co-directeur : David BEN SADOUN

Rédaction, conception graphique et réalisation :

Service Communication - Infographie

Crédit Photo : © CCPMB / Fotolia / A.Bouvet

Impression sur papier recyclé

Dépôt légal à parution : à venir

Tirage : 26 400 exemplaires

ISSN : à venir

"Ma Vie" est distribuée gratuitement dans tous les foyers des 10 communes.

Si vous souhaitez vous aussi le recevoir : 04 50 78 51 45.